

1. *Débitrice:* **Promobois Sàrl** , Les Auvattes 5,
2736 Sorvilier
2. *Déclaration de faillite:* 05.12.2005
3. *Procédure:* sommaire
4. *Délai de production:* 02.04.2006
5. *Remarques:* La faillie est propriétaire de l'immeuble suivant:
Ban de Sorvilier, feuillet no 254, La Golée 9D d'une surface totale de 146 m2, valeur officielle : fr. 11'500.--.
Réalisation des actifs : l'administration de la faillite se considère autorisée à vendre de gré à gré ou à mettre de suite aux enchères, tous les actifs mobiliers et immobiliers de la faillie, en bloc ou séparément, pour autant que la majorité des créanciers ne s'y oppose pas par écrit, dans le délai fixé pour les productions. Le silence de ces derniers équivaut à une approbation.
Selon l'art. 256 al. 3 LP, les biens de valeur élevée et les immeubles ne sont réalisés de gré à gré que si l'occasion a été donnée aux créanciers de formuler des offres supérieures. Les créanciers qui demandent que les offres soient portées à leur connaissance parce qu'ils désirent déposer une offre supérieure doivent s'annoncer dans le délai de production à l'office des faillites. Sinon, l'office des faillites prend note qu'ils renoncent à ce droit et qu'il est autorisé à procéder à une éventuelle vente de gré à gré sur la base de la meilleure offre.
Les créances produites doivent être chiffrées en capital, intérêts et frais au 5 décembre 2005 par les créanciers, en joignant des pièces justificatives. Il est absolument nécessaire de nous indiquer sur quel compte un éventuel dividende devrait être versé (CCP, compte bancaire et no de compte personnel).

Office des poursuites et des faillites Jura bernois-Seeland
2740 Moutier

(00155275)